

Extrait du registre des délibérations du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale

L'an **deux mil vingt-quatre**, le **15 avril** à 16 heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Pont de Chéruy s'est réuni sous la présidence de Monsieur Franck **BRON**, Président.

Présents : MM. Franck **BRON**, Daniel **POIRIE**, Mmes Eugénie **GRAND** Josiane **PAVIET-GERMANOZ**, Monique **RAVOUNA**, Lyliane **BAUER**, Rita **TOSCANO**.

Absents : Mmes Caroline **FERRAND**, Christiane **ANDREU**, M. Jean-Paul **BROUTIER**, Mme Magalie **BLACHE**.

Assistait en outre à cette réunion : M. Jean-Pierre **ROUANE**, Directeur Général des Services.

Objet : AFFECTATION DU RESULTAT 2023 – BUDGET DE LA RESIDENCE DU PARC.

Exposé du Président.

Au vu des résultats 2023 de la section de fonctionnement du budget de la Résidence du Parc, nous vous proposons l'affectation suivante sur la section d'investissement de ce budget, à savoir :

Budget Résidence du Parc.

Excédent de fonctionnement 2023 reporté en 2024	540.775,18 €.
Affectation en section d'investissement 2024	74.754,72 €.
Excédent restant en section de fonctionnement 2024	466.020,46 €.

Vous voudrez bien statuer.

Décision

Le Conseil d'administration, après avoir entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré :

☞ Décide de procéder à l'affectation de résultat telle que mentionnée dans l'exposé précédent.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Pour copie certifiée conforme
Pont de Chéruy, le 22 avril 2024
Le Président,

